



RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE

Valoriser l'acte officinal

Dans toutes les professions de santé, dans tous les pays, la démarche qualité est désormais fondée sur des recommandations pour la pratique, élaborées sur la base de consensus professionnels et de données probantes. Une telle démarche, qui ne s'improvise pas, n'existait pas en tant que telle pour les pharmaciens.

C'est ce qui a conduit une quinzaine de pharmaciens, ainsi que des préparateurs et des médecins, à constituer le Comité pour la valorisation de l'acte officinal (CVAO) en vue de rédiger des recommandations pour la pratique officinale (RPO) simples, concrètes et adaptées aux

besoins quotidiens des équipes officinales, sur le modèle des recommandations pour la pratique médicale de la HAS. Le laboratoire ratiopharm soutient cette initiative originale qui vise à valoriser l'acte officinal à travers des recommandations répliquables par les pharmaciens, quelles que soient les requêtes de comptoir rencontrées. Deux premières recommandations ont d'ores et déjà été proposées : l'une sur la plainte de prurit génital (non consécutive à une consultation médicale), l'autre sur la délivrance d'une ordonnance d'exception d'antiémétique de type sétron (en aval de la prescription d'un médecin).

OBJECTIF DE SUBSTITUTION

82,9 %

Le nouvel objectif de taux de substitution au plan national est fixé à 82,9 % à fin 2008 contre 81,7 % fin 2007. L'avenant n° 3 à l'accord générique fixe également les objectifs pour 15 molécules cibles (azithromycine, fluconazole, glibenclamide, lansoprazole, mirtazapine,